

ATELIER 2 : DROITS DE GARDE EN CONTEXTE DE VIOLENCES POST-SÉPARATION

- NOTES -

AGATHE WILLAUME, ANNE-CATHERINE RASSON,
VINCIANE GILLET, HÉLÈNE ROMANO, PATRIZIA ROMITO,
HANZU YALAZ

"L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT" SERT À JUSTIFIER BEAUCOUP DE CHOSES



ÉLECTRO-CHOC



"CORRECTIONS"



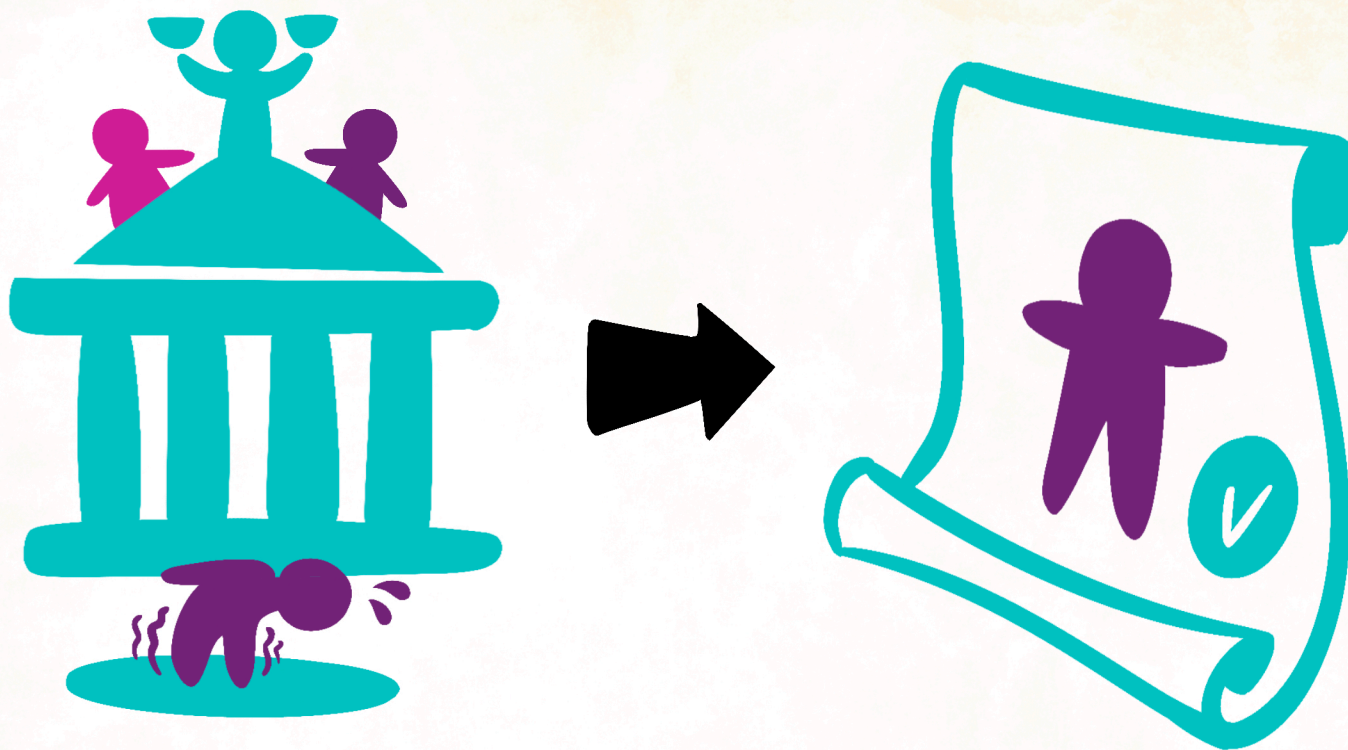
ENFANTS RETIRÉS
À LEUR FAMILLE

ENFERMEMENT



ADMINISTRATIF
OU PSYCHIATRIQUE

SORTIR DE L'INFANTISME



REMETTRE AU CENTRE LES DROITS DES ENFANTS

ZONE DE NON-DROIT



L'IMAGE DU **FOYER FAMILIAL** COMME RELEVANT DE L'**INTIME**
LE PLACE **HORS SOCIÉTÉ**, TELLE UNE "**BLACK BOX**"
SOUS LA SEULE **JURIDICTION** DES **PARENTS**

ENJEUX DE LA LOI BELGE "STOP FÉMINICIDE"

Loi STOP FÉMINICIDE 2023



LOI SOUS-MARIN

PERMET D'INTRODUIRE DANS LA LOI,
EN TRAITANT DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES,
DE PRÉCIEUSES NOTIONS COMPLÉMENTAIRES

CADRES GÉNÉRAUX

DÉFINITIONS :



- GENRE
- VIOLENCES (économiques, etc...)
- CONTRÔLE COERCITIF



PERSPECTIVE DE GENRE
DÈS QUE L'ON PARLE
DE VIOLENCES



PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION
DES PERSONNES VULNÉRABLES

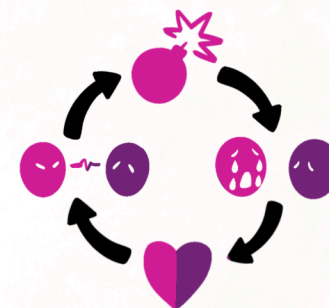


RECONNAISSANCE DU STATUT
DE VICTIMES AUX ENFANTS



DROIT DES VICTIMES

PORTER PLAINTÉ
POUR DES FAITS
QUI NE SONT PAS
DES INFRACTIONS



RECONNAISSANCE
DU CONTRÔLE COERCITIF